

LE HAUT-PARLEUR



**Bulletin d'information sur la réunion du conseil d'administration de l'OPHQ
Tenue à Montréal les 5 et 6 mai 2009**

Mot du représentant des organismes de promotion au C.A. de l'OPHQ

Voici le bulletin *Le Haut-Parleur* qui vous transmet de l'information en provenance de la séance du conseil d'administration de l'OPHQ qui a eu lieu les 5 et 6 mai 2009.

À la dernière séance du C.A., la politique « À part entière » n'avait pas encore été acceptée par le Conseil des ministres, et tous espéraient que cette politique soit adoptée pour ou lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui a eu lieu du 1^{er} au 7 juin.

Nos souhaits ont été exaucés puisque cette politique a été adoptée le 4 juin dernier et que son lancement officiel a eu lieu le 6 juin, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, au parc Ducharme à Sainte-Thérèse-de-Blainville, en présence de la ministre déléguée aux Services sociaux, M^{me} Lise Thériault.

Je pense qu'après plusieurs années de travail, nous pouvons être contents car cette politique fera avancer l'inclusion des personnes ayant des limitations fonctionnelles au sein de la société québécoise. Quoique les recommandations du milieu associatif n'aient pas toutes été retenues, bravo à l'OPHQ et à l'ensemble des partenaires ainsi qu'au milieu associatif qui a, lui aussi, investi plusieurs heures de travail en ce qui concerne le contenu de cette politique.

Je remercie M. Jacques Corbeil qui a répété mes propos lors du C.A. et pris des notes en vue de la production de ce *Haut-Parleur*.

J'en profite pour souhaiter à tous une bonne saison estivale avec beaucoup de soleil et un peu de pluie pour vous reposer.

Pierre-Yves Lévesque

Suivi de la séance des 5 et 6 mars 2009

Vitesse des fauteuils roulants

Madame Luciana Soave, à titre de membre du conseil d'administration de la RAMQ, a fait part à cette dernière de la déception de plusieurs personnes handicapées par rapport à la décision de réduire la vitesse des fauteuils roulants. La COPHAN et l'AQRIPH présenteront éventuellement une demande conjointe de rencontre avec des dirigeants de la RAMQ pour discuter de ce sujet.

Interprétariat

Une étude est en cours pour la création d'un programme d'État de formation pour les interprètes. Les résultats de cette étude seront disponibles en juillet prochain. L'OPHQ fait partie de deux comités de travail interministériels dont les travaux se termineront à l'automne 2009.

De plus, M^{me} Céline Giroux nous a assurés d'impliquer, à l'automne, le milieu associatif dans la démarche d'amélioration de l'offre de services d'interprétariat. Le milieu associatif sera partie prenante des échanges avec l'Office pour trouver des solutions aux problèmes relevés par les différentes études.

Mot du président de l'OPHQ

Voici les faits saillants des activités du président depuis la dernière assemblée du conseil d'administration de l'OPHQ : le tournage vidéo pour la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'entrevue pour le bulletin « Le Baladeur » de Kéroul, la participation au lancement du rapport triennal 2004-2007 concernant le programme d'accès à l'égalité à l'emploi, la rencontre d'une délégation vietnamienne, le mot du président dans le bulletin « Express-O », en lien avec la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Nouvelles des membres votants

Voici les points importants ressortis par les membres votants :

Les personnes handicapées de toutes nationalités ont de la difficulté à se faire accepter par le ministère de l'Immigration en raison du fait qu'elles ont une déficience. Selon M^{me} Luciana Soave, leur capacité de s'intégrer à la société devrait être la seule exigence.

Madame Côté-Dupéré, pour sa part, a soulevé les difficultés rencontrées par les personnes handicapées de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- manque d'orthophonistes;
- difficultés des usagers des ressources intermédiaires et d'accueil de boucler leur budget tout en versant le montant de la contribution des usagers utilisant ces ressources;
- manque de matériel pédagogique pour la formation des professionnels. Elle a mentionné que la formation de l'AQIS était très intéressante et devrait être utilisée davantage (l'Office se la procurera).
- inquiétude concernant la survie des entreprises de travail adapté de sa région.

L'Office considère que la contribution à verser par les usagers des ressources intermédiaires et d'accueil est un sujet qui fait partie des discussions à venir concernant le dossier de « la compensation équitable ».

Pour sa part, M. Tremblay, des entreprises adaptées, nous informe que 65 emplois ont été créés cette année sur les 865 prévus pour les 5 prochaines années.

Monsieur Rémy Mailloux, de l'Abitibi-Témiscaminque, déplore la confusion qui règne dans sa région concernant les services de parrainage civique, l'accompagnement aux loisirs et le maintien à domicile. Le taux de jumelage est très faible, à son avis.

Je demande, à titre de représentant des organismes de promotion, la liste des coordonnateurs des ministères. L'Office acquiesce à cette réclamation.

Dans la nouvelle loi adoptée en décembre 2004 (Loi pour l'exercice des droits des personnes handicapées), il est stipulé à l'article 25 de favoriser la collaboration suivante : « *Dans l'accomplissement de sa mission, l'Office favorise la collaboration des organismes des personnes handicapées* ». À cet égard, comme représentant des organismes de promotion, j'ai questionné l'Office pour savoir s'il prévoit offrir un suivi à cette collaboration en formant un comité consultatif, ou autre, d'organismes faisant partie du milieu associatif. Madame Giroux nous a répondu qu'il y a déjà eu un comité de suivi issu du groupe qui a travaillé à la nouvelle politique « À part entière ». Une fois la politique adoptée, ce comité pourrait poursuivre son travail.

Nouvelles des membres ministériels

Ministère des transport du Québec

La loi sur les taxis sera acceptée d'ici la fin juin 2009 et permettra peut-être aux sociétés de transport de contracter avec le secteur privé (pas nécessairement des compagnies de taxis).

Par ailleurs, la formation des chauffeurs de taxi deviendra obligatoire.

Selon M. Claude Martin, le cadre financier de 90 M\$ cette année pourrait peut-être passer à 100 M\$ l'an prochain.

Monsieur Claude Martin sera remplacé par M^{me} France Dompierre à la suite de son départ à la retraite.

Ministère des Services gouvernementaux

Après avoir questionné les employés du ministère, M^{me} Andrée Jacques a découvert que les Services gouvernementaux offrent des subventions pour l'alphabétisation numérique (internet) et des contrats, par l'entremise du directeur général des acquisitions, pour les organismes de travail adapté.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Des représentants de ce ministère ont participé à la journée organisée par M^{me} Luciana Soave, de l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées. Ils ont donné des subventions aux entreprises de récupération ayant des personnes handicapées à leur emploi afin d'éviter les pertes d'emplois adaptés.

Compensation équitable

Comme on le sait, depuis plusieurs années, l'OPHQ a amorcé un travail en lien avec le dossier de la « compensation équitable ». Il s'agit d'équilibrer les programmes gouvernementaux de façon à ce qu'ils soient équitables pour l'ensemble de la population ayant une déficience, que celle-ci soit de naissance ou non.

Ce sujet embrasse un très large champ d'action, mais les travaux réalisés plus récemment ont permis à l'Office de mieux cerner les enjeux, les éléments essentiels du dossier et les pistes d'intervention possibles en vue de réduire les principales disparités observées. Seule une intervention de nature intersectorielle peut mener aux pistes de solution recherchées pour accroître l'équité et la cohérence de l'important dispositif des mesures existantes. L'Office aura fort à faire pour réaliser avec succès le défi en lien avec la compensation équitable qui lui a été confié lors de la révision législative de 2004. Il devra bien préparer la mise en place de la démarche intersectorielle prévue et la piloter avec beaucoup de doigté tout en exerçant un grand leadership.

À titre de représentant des organismes de promotion, j'ai souligné que le travail de l'Office est très important mais aussi qu'il faut trouver le moyen de faire respecter la décision ministérielle de juin 1988, qui stipule que les personnes handicapées n'ont pas à payer pour pallier leur handicap. Quotidiennement, encore en 2009, celles-ci font face au non-respect de cette décision, et l'Office devrait assurer un suivi à cet égard.

L'avenir du transport adapté au Québec

Voici les points importants qui sont ressortis de la présentation de M. Claude Martin concernant l'avenir du transport adapté au Québec :

- Plusieurs améliorations s'ajoutent :
 - le système de répartition s'améliore;
 - l'accessibilité du métro est en voie de réalisation;
 - les trains de banlieue offrent une meilleure accessibilité;
 - une subvention à 100% des coûts facilitera l'accessibilité des autocars.
- Adoption de la loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées (2004) :
 - obligation d'offrir le service à l'ensemble des municipalités;
 - accessibilité des réseaux réguliers.

Facteurs favorisants :

- Développement des réseaux réguliers accessibles.
- Technologie :
 - information de la clientèle;
 - qualité des aides à l'accessibilité;
 - GPS taxi;
 - vie utile des équipements (ex. : véhicules urbains 16 ans);
 - vieillissement de la population.

Défis :

- Capacité financière lors de crises économiques.
- Mobilier urbain doit être adapté.
- Déplacements sur de longues distances.
- Gains moins palpables.

Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

La représentante du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous a présenté les activités prévues pour la première année de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. Celle-ci se résume à deux objectifs :

- la réduction de 50% de l'écart entre le taux d'emploi des personnes handicapées et celui des personnes sans incapacités;
- la réalisation des 61 engagements d'une dizaine de ministères et d'organismes.

Malheureusement, il me serait difficile de vous fournir ici une synthèse de la présentation de ce ministère. Par contre, il me fera plaisir de rencontrer à ce sujet les quatre organismes nationaux, soit l'AQRIPH, l'AGIDD, l'AQIS et la COPHAN, pour les informer davantage afin qu'à leur tour, ils dispensent cette information, si nécessaire.